

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales", il est—  
 Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat,  
 L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—  
 Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
 Résolue par l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne.